



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 décembre 2017

N° 2017-817

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2017-817

**MERIGNAC - Immeubles sis 16, avenue Henri Vigneau - Cession à la Société civile immobilière (SCI)
"Les Demeures du Vigneau" - Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société civile immobilière (SCI) « Les Demeures du Vigneau », filiale du Groupe Robert Alday, procède à l'acquisition d'un ensemble de 8 fonciers d'une surface totale de 7 457 m², situés à Mérignac, avenue Henri Vigneau.

Bordeaux Métropole est propriétaire de deux immeubles à Mérignac, cadastrés AT 443/465 et 466, non attenants d'une surface totale de 1 306 m², mitoyens des propriétés en cours d'acquisition par la SCI.

Afin de compléter la réserve foncière détenue par la SCI, cette dernière souhaite acquérir les biens métropolitains.

Selon le permis de construire obtenu le 20 mars 2017 et les accords sur les prix de sortie, cette opération de construction mixte comprendra 138 logements répartis sur 9 bâtiments dont la programmation et les prix unitaires de vente (hors stationnement) sont les suivants :

- 67 logements libres répartis dans 4 bâtiments allant du T1 au T4 dont le prix de vente culmine à 2 979 € HT/m² surface habitable,
- 46 logements en locatif social répartis dans 3 bâtiments allant du T1 au T4 pour un prix de cession au bailleur social n'excédant pas 2 032 € HT/m² surface habitable,
- 12 logements en accession intermédiaire allant du T2 au T5 pour un prix de vente de 2 312 € HT/m² surface habitable,
- 13 logements en accession sociale (Prêt social location accession (PSLA)), du T1 au T4 pour un prix de vente au bailleur social de 2 032 € HT/m² surface habitable.

La cession à l'opérateur pourrait intervenir moyennant le prix de 500 000 € HT (TVA en sus et selon le régime en vigueur au jour de l'acte authentique), montant compris dans la marge d'appréciation de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 2 août 2017 pour un immeuble libre, étant ici précisé que :

- le bien fait actuellement l'objet d'une occupation illégale, pour laquelle une procédure est en cours et dont l'acquéreur prendra la suite,
- le bien sera démolie par et aux frais de l'acquéreur.

Les parties se sont rapprochées et une convention de cession est en cours de signature selon les conditions susvisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code des collectivités territoriales (CGCT) notamment les articles L5211-37 et L52-41-1,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 2 août 2017 (n°2017-281V1490),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il convient de céder à la SCI « Les Demeures du Vigneau » les parcelles cadastrées AT 465/466 supportant notamment un bâtiment à démolir dans son état d'occupation, et la parcelle de terrain cadastrée AT 443, l'ensemble étant situé 16, avenue Henri Vigneau à Mérignac, pour la réalisation d'un programme mixte de 138 logements,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la SCI « Les Demeures du Vigneau » ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour réaliser le projet précité, des parcelles cadastrées AT 465/466 et 443 sises 16, avenue Henri Vigneau à Mérignac pour une contenance totale de 13a 6ca, moyennant le prix de 500 000 € HT (cinq cent mille euros), TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de réitération de l'acte authentique, selon les conditions précitées notamment en ce qui concerne l'occupation,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 JANVIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2018	Monsieur Jacques MANGON